

Danièle Letocha

professeure retraitée de philosophie
et de théorie de la culture (Université d'Ottawa)

Dès maintenant, dessiner le but politique : la République québécoise

«Même les indépendantistes québécois, dont on pourrait croire qu'ils ne rêvent qu'à la fondation d'une République du Québec, ont préféré, pour des raisons qu'il reste à élucider, parler de souveraineté ou d'État du Québec, sans trop s'interroger sur la nature du régime du pays nouveau.»

Marc Chevrier¹

L'indépendance du Québec n'est pas un but. C'est un moyen pour mettre fin à un régime qui menace la nation de disparition douce. Notre régime constitutionnel britannique ne pourra pas survivre à l'indépendance car il véhicule des valeurs juridiques désavouées par le projet souverainiste dans son principe même. Or, il y a un coût et un risque dans le démembrement d'un régime, surtout aux yeux d'une population vieillissante. «Indépendance», «Disparition», «Désaveu», «Démembrement» : voilà des termes négatifs. Pourquoi faudrait-il qu'une nation s'impose une telle rupture? La réponse la plus courante, c'est que l'enjeu est la liberté. Voilà un saut dans une métaphysique sans visage qui donne le vertige aux citoyens : c'est une des raisons pour lesquelles une large tranche² s'est abstenue deux fois d'y consentir.

Pour engager la volonté populaire, il faut que le but soit clair, défini, séduisant, nécessaire et urgent. Cela implique qu'on mette le résultat visé en évidence, lequel doit représenter un durable gain de cohésion, de justice et de sens pour une majorité, avec l'ambition de faire converger les autres vers ce type de citoyenneté. Il faut nommer ce nouveau régime, le décrire et le comparer à celui qui nous infériorise. Comme le remarque Simon-Pierre Savard-Tremblay : «L'édification de l'État-nation présuppose également la rupture par rapport à l'incapacité du Québec à se percevoir comme sa propre référence.»³

Quel est donc ce nouveau visage de l'indépendance nationale? On sait combien les chemins de l'histoire sont obscurs et aléatoires. Mais cela ne nous dispense pas de définir notre avenir pendant qu'il nous en reste peut-être un. Les souverainistes font le pari que cette rupture calculée en vaut la peine et qu'ils peuvent convaincre les anglo-Québécois et les autochtones que cet avenir national se construira aussi à leur avantage⁴. En fait, il ne s'agit surtout pas de siéger dans une assemblée constituante comme si nous étions déjà indépendants.

¹ *Bulletin d'histoire politique* 17.3, «L'idée de république au Québec», Montréal : vlb éditeur, p. 7

² Je postule ici qu'à moins d'un appui de 70% à l'indépendance, il serait impossible de la mettre en œuvre.

³ *Le souverainisme de province*, Montréal : Boréal, 2014, p. 222

⁴ Telle la lecture très détaillée et riche défendue par Jennifer Drouin, candidate (défaite) du Parti québécois dans Sainte-Marie-Saint-Jacques en 2018. La question d'une entente souverainiste avec les onze Premières nations du Québec mérite un développement détaillé qu'il faudrait entreprendre dès maintenant. Le Québec républicain se fera avec les autochtones ou pas du tout. Seul le cas du statut des autochtones pourrait résulter en deux «Nous» séparés.

Il s'agit de république, un régime très différent de la monarchie constitutionnelle que nous tolérons. Par exemple, elle ne reconnaît ni communautés, ni minorités. Parmi les impératifs les plus urgents de notre présent, la contribution des intellectuels à la clarification d'un régime républicain me semble une tâche capable de faire échec au pessimisme des constats d'impasse, d'impuissance et de démission. Il s'agit de comprendre et de faire comprendre que l'intérêt national incarné dans une république prendrait une légitimité et une force libératrices que l'idée d'indépendance à elle seule n'a pas pu donner. Bien entendu, il faut débattre haut et fort de l'ordre républicain qui serait le plus approprié à notre culture politique. Cela s'est fait dans notre passé, en des temps moins amorphes. Je reprends à mon compte le poids anthropologique que lui accorde Claude Nicolet :

«Autant dire que le mot républicain a une valeur idéologique qu'il ne se contente pas de qualifier un régime institutionnel ou une tendance politique, mais que, à la manière de toute idéologie, il prétend exprimer une attitude mentale, une certaine présence au monde et une explication du monde, un comportement qu'auront -ou que devront avoir- en commun tous ceux qui se réclament de lui.»⁵

Cela revient à une pleine référence culturelle. Je vais parler ici du point de vue de la théorie de la culture en visant les catégories de pensée plutôt que les éléments. De plus, je revendique le droit de critique de notre tradition souverainiste récente. C'est une partie intégrante du travail intellectuel.

La république, point aveugle des débats souverainistes contemporains

Or, si l'on considère deux jalons «officiels» des intellectuels engagés que sont, d'une part, *Redonner sens à l'indépendance*⁶, et, d'autre part, le petit recueil *Le livre qui fait dire oui*⁷, on n'y trouve aucune mention de républicanisme fondateur. Ce que Jocelyne Couture note dans sa présentation du premier collectif est que le thème qui revient comme un leitmotiv dans presque tous les textes est la justice sociale. Elle précise : «(...) la force d'attraction du projet souverainiste réside dans sa capacité de rejoindre les aspirations des Québécois à une société juste.»⁸. Sans doute est-ce bien la perception dominante en 2005 et c'est resté celle de Québec solidaire. S'il était vrai qu'un Québec indépendant soit le même qu'avant mais avec des lois sociales plus généreuses, l'indépendance serait accomplie depuis longtemps. Or, il s'agit d'un choix beaucoup plus compromettant⁹.

Autre cas d'abstention : Martine Ouellet a présenté une conférence sur l'indépendance au mouvement Démocratie Souveraineté le 13 novembre 2017 sans prononcer le mot de république, en quoi elle ne fait pas exception.

⁵ *L'idée de république en France. Essai d'histoire critique (1789-1924)*, Paris : nrf, Gallimard, 1982, p. 11

⁶ Collectif réuni sous la direction de Jocelyne Couture pour marquer les dix ans des IPSO (vlb, 2005)

⁷ Collectif de vulgarisation dirigé par Sol Zanetti, Drummondville : Les Éditions du Québécois, 2015

⁸ *Op. cit.* p. 9

⁹ Le discours explicite, républicain et laïciste, des 92 Résolutions du Parti Patriote de Louis-Joseph Papineau, en 1834, a produit un soulèvement armé capable de rallier plusieurs Canadiens anglais à un avenir moderne, en résonance harmonique avec les soulèvements nationaux européens.

Plus étonnant : le régime républicain n'apparaît pas comme possibilité pour le Québec dans le chapitre 12 des *Entretiens de Louis Bernard avec Michel Sarra-Bournet*¹⁰. On y lit plutôt que la monarchie anglaise a, en quelque sorte, protégé le Québec. Cette vue fait l'impasse sur l'anachronisme du régime monarchique. On n'y voit aucune sensibilité politique envers ce principe essentiel de la modernité qu'est la souveraineté imprescriptible de la nation inscrite dans chaque citoyen et qui lui donne responsabilité et dignité¹¹. Dès le premier chapitre, Louis Bernard adopte le principe anglais, enseigné par Karl Popper selon lequel

«L'objectif pacifique de la démocratie est de permettre le changement pacifique des dirigeants et non de permettre au peuple de diriger directement la société. Plutôt que de tâcher de mettre le pouvoir directement dans les mains du peuple, il faut s'assurer que les dirigeants élus rendront des comptes au peuple et que celui-ci pourra les changer sans violence.»¹²

En droit britannique, en effet, c'est le Parlement qui est souverain et non le peuple. Cela résulte en une citoyenneté passive. En droit républicain, la nation est souveraine. On en attend une vigilance active. Ce n'est pas un détail qu'on peut mettre entre parenthèses pour promouvoir d'autres libertés : c'est la pierre angulaire de la république, qui a fait, par exemple, que la marée des étudiants et des sympathisants à la cause de la gratuité scolaire dans nos rues en 2012 n'avait pas grand poids proprement politique aux yeux de Jean Charest : tout juste une nuisance. Il serait intéressant de faire enquête pour savoir combien de sujets souverainistes de sa très Gracieuse Majesté au Québec voient là une raison décisive de quitter le cadre canadien. Je soutiens, pour ma part, qu'il faut analyser clairement cette question¹³ et en montrer l'enjeu dans la promotion de l'indépendance.

Enfin, en matière de république, la position de Jacques Parizeau dans *La souveraineté du Québec. Hier, aujourd'hui et demain*¹⁴ est encore plus surprenante considérant sa carrière affirmative ayant bousculé mœurs et pratiques par des nouveautés radicales bien connues. Son essai démarre sur un constat pessimiste : «On pourrait croire qu'il s'agit d'une sorte de dernier sursaut d'un mouvement, le Parti québécois, qui a reflété les espoirs d'une génération mais qui

¹⁰ Montréal : Boréal, 2015, pp. 197 à 254, où les institutions politiques sont étudiées de façon partiellement comparative. La république américaine et la république française sont jugées moins performantes que la monarchie anglaise qui est, pour un Québec devenu adulte, plutôt une limite qu'un vice structurel. Il suffira de se détacher du Canada, de récupérer les champs fédéraux (diplomatie, droit criminel, etc.) pour être libres. Un chef d'État dépourvu de pouvoir est jugé comme la meilleure solution constitutionnelle. Bref, il n'y a pas de changement de régime requis sinon cosmétique. Un des grands intérêts de ce livre-témoignage, c'est son traitement de la souveraineté spécifique des autochtones dont Louis Bernard s'est occupé de près avec intelligence et empathie.

¹¹ Cf. L'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, à Paris : «Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.»

¹² *Op. cit.*, p. 26. Comme le souligne au contraire Kai Nielsen dans le collectif *Une nation peut-elle se donner la constitution de son choix?* (Bellarmin 1995), «Les peuples ont un droit inhérent à l'autodétermination. Si un peuple, a une culture et une tradition distinctes et constitue un groupe majoritaire sur un territoire distinct, il peut faire sécession.» (p. 181). Un peuple, et non un parlement. D'où la réaction générale d'incrédulité devant le Renvoi sur le droit de sécession du Québec rendu par la Cour suprême en 1998 : une province n'a pas de droit de sécession mais le Québec pourra tout de même s'y engager sans que l'État fédéral puisse annuler ce choix.

¹³ Je me permets de signaler que je l'ai fait pour le cas de la laïcité statuée par la Loi 21 dans le no. CIX.7 de septembre 2019 de *L'Action nationale*.

¹⁴ Montréal : Éd. Michel Brûlé, 2009.

après beaucoup de vicissitudes perd petit à petit sa pertinence et donc ses alliés.»¹⁵. Onze ans plus tôt, il appelait de manière urgente à renouveler les idées¹⁶ comme le font les IPSO d'aujourd'hui. Avec une certaine amertume fort compréhensible, il revient sur la préparation de l'État québécois pour son destin indépendant anticipé : la république est ici aussi une catégorie fantôme.

On comprend plus loin pourquoi. En effet, au chapitre huit, il examine, lui aussi, les structures de l'État telles qu'elles sont et telles qu'elles devront être dans un Québec indépendant. Dans la section «Quel régime choisir ?», on lit :

«Un Québec indépendant restera-t-il une monarchie constitutionnelle ou deviendra-t-il une république? La question appelle, je pense, une réponse claire. Les Québécois n'ont pas la fibre monarchique. Le passage à la république se fera, je pense, sans heurts comme si cela allait de soi, ce qui veut dire que le représentant de la Reine sera remplacé par un président¹⁷.»

La question est close. C'est une affaire de fibre, donc d'humeur ! Nous conserverions le même régime, avec la même distribution des statuts, pouvoirs et légitimités. Il est vrai qu'il compare brièvement trois types de république : ``britannique présidentielle``, américaine et française. Son choix s'arrête au régime anglais. Pourquoi ? «Et quant à moi, je pense depuis toujours qu'un régime imparfait qu'on connaît bien et qu'on peut amender vaut mieux que la recherche d'une perfection que l'on prend des années à apprivoiser.»¹⁸. Le critère du confort prime. Comme dans la culture juridique britannique, Jacques Parizeau traite le cadre institutionnel sur le mode instrumental et non sur le mode identitaire. Ce faisant, il est prêt à sacrifier la séparation des pouvoirs qui, dans notre présent régime, aplatit l'exécutif sur le législatif et entretient ainsi la confusion entre le statut de député et celui de ministre, comme l'a récemment montré, en janvier 2019, l'insoluble conflit entre la Ministre de la Justice et Procureure Jody Wilson-Raybould et le Premier ministre Justin Trudeau, lequel alléguait agir comme député protégeant ses électeurs de Papineau dans l'affaire SNC-Lavalin. Nous n'avons même pas de tandem candidat + substitut sur nos bulletins de vote pour qu'un second élu exerce le rôle de député quand le principal est appelé à entrer dans l'exécutif.

La souveraineté est pourtant l'occasion de repenser nos institutions et de sortir de l'anglo-conformité dont je viens de montrer la puissance sur les esprits les plus avertis. Il y a moyen de se libérer plus complètement du joug colonial¹⁹. La république de type présidentiel doit y réussir globalement et incarner «l'agir par soi collectif» promu par Maurice Séguin et l'École de Montréal.

¹⁵ *Op. cit.*, p. 15

¹⁶ *Op. cit.*, p. 16

¹⁷ *Op. cit.*, p. 152. Notons que ces deux personnages-clés de notre histoire récente (qui ont accompli une brillante modernisation de l'État dans d'autres domaines) mentionnent à plusieurs reprises que leurs présentes positions constitutionnelles respectives ne sont pas celles de leurs années de jeunesse ni même de leur maturité.

¹⁸ *Op. cit.*, p. 153

¹⁹ Le cas classique qui a réussi est celui de Georges-Émile Lapalme, d'abord député fédéral libéral, de 1945 à 1950, puis député provincial libéral. Ministre des Affaires culturelles sous le gouvernement de Jean Lesage, il a défini théoriquement un modèle «gaulliste» de politique culturelle tout à fait pertinent à la culture québécoise et adapté à nos traits spécifiques. Ses exigences et son impatience ont créé un conflit qui a résulté dans sa démission. Mais les institutions politiques qu'il a mises en place continuent d'encadrer les rapports entre l'État et la culture soixante ans plus tard.

L'imaginaire collectif et le nationalisme dans l'avenir proche

Dans le champ intellectuel, deux lignes de réflexion, l'une culturelle, l'autre politique, ont évalué notre sort en parallèle depuis plusieurs décennies, sous le signe de l'affaiblissement du modèle de la nation partout en Occident.

La première lignée philosophique et sociologique en est arrivée à une conclusion pessimiste. C'est celle de la crise de la mémoire, circonscrite avec une dimension tragique croissante dans l'œuvre de Fernand Dumont. Selon cette lecture, le vide laissé par l'effondrement de l'imaginaire religieux et traditionnel n'a pas été rempli par un autre univers de sens. Pour le dire en quelques mots terribles, nous n'avons pas pu convertir la mémoire canadienne-française en projet québécois viable dessinant un avenir dans la modernité. Le politique n'a pas pu remplacer le religieux. Après la traversée de la Révolution tranquille, puis d'un marxisme dogmatique, les lignes de convergence se sont effacées. Sous un multiculturalisme normatif, inscrit dans la constitution, les individus sont majoritairement devenus des consommateurs dépolitisés. C'est l'impasse ; nous voici dans la démission tranquille. Les travaux de Serge Cantin, ceux de Jacques Beauchemin et de leur entourage intellectuel prolongent l'analyse de la défaite de notre projet national. L'indépendance ne s'est pas faite et les conditions de possibilité de son maintien sur l'horizon n'existent plus. Il y a évidemment une vérité à ce constat de deuil.

Est-ce la fin ? Non. Dans un tout autre registre, depuis l'an 2000, une forte lignée d'historiens, de politologues et de juristes a choisi de ressusciter et d'explorer l'idée de république et la famille des concepts qui l'ont définie dans l'histoire du Québec, de Louis-Joseph Papineau à nos jours. Nommons-en quelques bornes :

- Dans le *Bulletin d'histoire politique* 17.3 (2009), *L'idée de république au Québec*, collectif sous la direction de Marc Chevrier, Linda Cardinal, Louis-Georges Harvey, Samuel Trudeau, Charles-Philippe Courtois et André Binette
- Marc Chevrier, *La République québécoise. Hommages à une idée suspecte*, Boréal, 2012
- Marc Chevrier, Louis-Georges Harvey, Stéphane Kelly et Samuel Trudeau, *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec 1703-1967*, Septentrion, 2013
- Danic Parenteau, *Précis républicain à l'usage des Québécois*, Fides, 2014
- Danic Parenteau, *L'indépendance par la République. De la souveraineté du peuple à celle de l'État*, Fides, 2015

À première vue, cela fait huit jeunes et moins jeunes chercheurs. Non seulement est-ce un champ de recherche franchement neuf, mais encore la jonction avec la pensée politique souverainiste échappe enfin à l'ambivalence ``britanniste`` que nous avons rencontrée chez Louis Bernard et Jacques Parizeau, entre autres. En ce moment, c'est une voie éloquente et féconde à suivre pour la recherche et la critique politique.

L'abus de pouvoir, plus franco-catholique qu'anglais entre 1840 et 1880

Pourtant, la thèse d'une continuité ``républicaniste`` après l'Acte d'Union demande des prodiges herméneutiques²⁰. Le parti des Rouges et l'Institut canadien prennent certes une succession de l'esprit républicain qui critique la monarchie anglaise et le mépris colonial.

Ce qui fascine les Canadiens-français du temps, et encore ceux d'aujourd'hui, c'est évidemment l'égalité stricte entre tous les citoyens : en république, ni roi, ni archevêque, ni baron d'industrie n'est en principe au-dessus des lois. Mais le barrage vient directement de notre élite ecclésiastique, alliée au pouvoir colonial en échange de privilèges régaliens. Dès le conflit avec les Patriotes, Mgr Jean-Jacques Lartigue fait prier les fidèles catholiques pour un roi schismatique sans le moindre état d'âme. Mgr Ignace Bourget ajoute son ultramontanisme arrogant à la règle coloniale et détruit l'Institut canadien où on débattait de république. Mais l'anti-monarchisme n'est pas mort. On entend des voix courageuses comme celles de Laurent-Olivier David, d'Olivar Asselin et de Jules Fournier, etc. avant même la sèche interpellation de Mgr Francis Bourne par Henri Bourassa dans l'Église Notre-Dame en septembre 1910.

De là, la notion de tradition cachée ou de républicanisme implicite que défend cette ligne de recherche initiée par les travaux de Marc Chevrier. Restaurer l'idée républicaine et démontrer qu'elle n'est pas d'importation récente dans notre histoire juridique me semble une voie claire et efficace pour tenter de donner un but et un visage à l'idée d'indépendance. Donc, les intellectuels souverainistes devraient porter un intérêt soutenu à la république comme dernière chance. Car l'ordre républicain investit les citoyens d'une responsabilité et d'une force légitime dynamique. Pour les intellectuels souverainistes, il est urgent de le démontrer et de le montrer.

Paradoxalement, un signe encourageant est venu de la pandémie : les journaux francophones et anglophones ont tous perçu ``Le grand retour de l'État``. C'est le canevas sur lequel il faut peindre cet avenir où pourra s'inscrire la jeunesse d'aujourd'hui.

²⁰ Cf. La recension du *Précis républicain à l'usage des Québécois* par Denis Monière dans *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale* VIII.3 (été 2014) sous le titre : «Le républicanisme implicite de la nation québécoise»